

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Le 25 septembre deux mille vingt le Conseil Municipal de la commune de LENTIOL, dûment convoqué le 18 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30, à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Henri COTTINET, Maire.

PRESENTS : MM. Henri COTTINET, Stéphane MACHON, Natacha CANIARD, Frédéric BASSON, Véronique JOLLY, Muriel SOULLIER, Igor UKALOVIC, Rodolphe GROSFILLEY.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Gwénaél RANC, Françoise ARGOUD, Sabine PELFRENE (pouvoir à Stéphane MACHON)

Secrétaire de Séance : Natacha CANIARD

Début de séance 18h

Le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Réf : 2020-29 : Vote subvention au SOU des écoles Marcollin/Lentiol pour 2020/2021 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette année scolaire 2020/2021 12 enfants de LENTIOL sont scolarisés à MARCOLLIN.

Outre les participations scolaires (école, et piscine) dues par la commune de LENTIOL, il propose de voter la subvention au SOU des écoles . Il rappelle que le conseil avait alloué 40 € par enfant de LENTIOL scolarisé à MARCOLLIN pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
Considérant que le nombre d'enfants scolarisés cette année à l'école de Marcollin est en baisse et les difficultés rencontrées par le SOU :

- Accepte la proposition du Maire,
- Décide d'allouer 40 € par enfant de Lentiol scolarisé à l'école de Marcollin pour l'année 2020/2021,
- Dit que la somme de 480 €uros sera mandatée prochainement sur le compte du SOU des écoles,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du BP 2020,
- Charge le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Réf : 2020-30 : Modalité d'occupation de la salle des fêtes au vu de la situation sanitaire :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°38-2020-09-25-001 portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19 dans le département de l'Isère placé en zone d'alerte depuis le 23 septembre 2020.

Au vu de tous ces éléments et des conditions, il est décidé à la majorité des membres présents, de ne plus accorder de location de la salle des fêtes et des ses extérieurs aux particuliers et aux associations pour l'organisation de leurs manifestations publiques, à compter de ce jour et jusqu'au 01 janvier 2021 au minimum.

Les réunions des associations sont autorisées sous condition du respect du protocole sanitaire COVID-19 qui leur sera remis.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Réf : 2020-31 : CLECT – Délibération pour la compétence Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) :

Vu, l'article 169 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose que :

La compétence accueil de loisirs sans hébergement porte sur l'accueil extrascolaire des enfants.

Jusqu'en 2018, 6 communes du territoire avaient une charge retenue sur leur attribution de compensation.

Il a été approuvé de réviser l'attribution de compensation des 6 communes concernées et de répartir la charge actuellement retenue sur l'ensemble des communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

La charge à répartir s'élève à 112 274 Euros.

La nouvelle répartition est calculée en fonction du nombre de journées/enfants de chacune des communes. Elle est actualisée chaque année sur la base des journées/enfants par commune de l'année précédente pour déterminer l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.

Autrement dit : sur la base des données N-1, l'attribution de compensation est actualisée en année N pour définir les AC de l'année N+1.

Les communes qui gèrent directement ou par l'intermédiaire d'une subvention des Accueils de Loisirs communaux ne sont pas incluses dans la répartition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 03 septembre 2020 joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport ;

COMMUNES	ACTIVITE 2019		
	Nbre	%	AC à appliquer en 2021
ARTAS	442.5	3.66	4 109
BEAUFORT	17.5	0.14	163
BEAUVOIR DE MARC	186	1.54	1 727
BOSSIEU	40.5	0.34	376
BRESSIEUX	16.5	0.14	153
BREZINS	677.5	5.6	6 292
BRION	0	0.00	0
CHAMPIER	270.5	2.24	2 512
CHATENAY	26	0.22	241
CHATONNAY	1155	9.55	10 726
CULIN	216.5	1.79	2 011
FARAMANS	422.5	3.49	3 924
GILLONNAY	263.5	2.18	2 447
LA COTE ST ANDRE		0.00	0
LA FORTERESSE	73.5	0.61	683
LA FRETTE	229.5	1.90	2 131
LE MOTTIER	141.5	1.17	1 314

LENTIOL	0	0	0
LIEUDIEU	101.5	0.84	943
LONGECHENAL	23	0.19	214
MARCILLOLES	244.5	2.02	2 271
MARCOLLIN	0	0	0
MARNANS	6	0.05	56
MEYRIEU LES ETANGS	291.5	2.41	2 707
MONTFALCON	0	0	0
ORNACIEUX-BALBINS	194.5	1.61	1 806
PAJAY		0.00	0
PENOL	93	0.77	864
PLAN	40	0.33	371
PORTE-DES-BONNEVAUX		0.00	0
ROYAS	188.5	1.56	1 751
ROYBON	403.5	3.34	3 747
SARDIEU	327	2.7	3 037
SAVAS-MEPIN	210	1.74	1 950
SILLANS	1 186.5	9.81	11 019
ST AGNIN SUR BION	73	.060	678
ST CLAIR SUR GALAURE	19	0.16	176
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	1 438	11.89	13 355
ST GEOIRS	66	0.55	613
ST HILAIRE DE LA COTE	159.5	1.32	1 481
ST JEEAN DE BOURNAY	1 287	10.65	11 952
ST MICHEL DE ST GEOIRS	48	0.40	446
ST PAUL D'IZEAUX	40	0.33	371
ST PEIRRE DE BRESSIEUX		0.00	0
ST SIMEON DE BRESSIEUX		0.00	0
STE ANNE SUR GERVONDE	289	2.39	2 684
THODURE	98	0.81	910
TRAMOLE	439	3.63	4 077
VILLENEUVE DE MARC	377.5	3.12	3 506
VIRIVILLE	267	2.21	2 480
TOTAUX	12 089.50	100	112 274

- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires

Composition de la Commission Communale des Impôts directs (CCID) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil sa délibération 2020-22 du 15 juin dernier, dans laquelle ils ont proposé au directeur départemental des finances publiques, une liste de 24 commissaires établie à partir de la liste des contribuables de la commune de LENTIOL

Le Directeur départemental des finances publiques a désigné commissaires de la CCID de LENTIOL, pour la période comprise entre le 24 juillet 2020 et date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal :

Commissaires titulaires :

M. BIANCHERI Daniel
Mme COTTINET Benjamine
M. BERTHET Hervé
Mme MARTIN Joëlle
M. VANON Loïc
Mme SOULLIER Muriel

Commissaires suppléants :

M. PELFRENE Pierre
Mme JOLLY Véronique
M. BASSO Bernard
M. BOUVIER Stéphane
M. PONCIN Christophe
Mme ARGOUD Françoise

Repas des anciens 2020 :

Cette année au vu de la situation sanitaire, le repas de fin d'année à destination des anciens de notre commune, ne pourra se dérouler. Le conseil municipal propose d'organiser ce repas au printemps prochain, ou dès que la situation sanitaire le permettra. La distribution des colis sera maintenue pour les personnes qui le désirent. Comme chaque année, un questionnaire sera adressé à nos aînés âgés de 65 ans et plus afin de savoir qui souhaite un colis ou participer au repas.

Compte rendu de réunions :

- ✓ **Igor UKALOVIC** : Commission intercommunale Culture, lecture publique, festivals – Présentation de la commission et de tous les organes qui la compose, son fonctionnement et son budget (1 million d'Euros par an). Si tout se passe normalement, le festival des arts allumés 2021 devrait se dérouler sur le secteur des Chambarans.
Le bilan des séances de cinéma en plain air qui se sont déroulées cet été est positif, entre 70 et 80 personnes étaient présentes à chaque soirée.
Paroisse : Le nouveau Prêtre de la Paroisse St Benoit, le Père Charles, souhaite rencontrer les habitants des villages qui le souhaitent lors d'une messe de rencontre, suivie d'un temps d'échange, pour Lentiol ce sera vraisemblablement le 20 ou le 21 octobre prochain. Les élus qui le souhaitent sont invités.
- ✓ **Muriel SOULLIER** : Commission intercommunale Administration générale, RH.. – Présentation de la commission et de son fonctionnement.
- ✓ **Stéphane MACHON** : Commission intercommunale Transition écologique... Présentation de la commission et des projets
- ✓ **Stéphane MACHON pour Rodolphe GROSFILLEY** : Commission intercommunale Eau potable, assainissement... Présentation des rapports annuels de l'eau et de l'assainissement. Le réseau

d'eau est vieillissant sur tout le territoire, il y a de nombreuses casses et pertes d'eau.

- ✓ Frédéric BASSON : Commission Intercommunale – économie, commerce... Présentation et organisation des services.

TE 38 (Territoire Energie 38. (Ex SEDI 38) : Organisme comprenant deux comités :

1- Le territoire du département 38,

2- 11 territoires dans le département, chaque comité territorial a son Président

Et 5 commissions thématiques

Questions diverses :

- Lettres de remerciements pour les subventions attribuées par la commune, adressés par Le Secours Populaire, l'ADMR et les Restau du cœur.
- Courrier de Mme Odette DUBOIS : Monsieur le Maire donne lecture de son courrier dans lequel elle fait part de ses inquiétudes concernant les gros arbres bordant le chemin Bertrand et qui forment une voute au-dessus de la voie. Depuis les intempéries de cet hiver des branches menacent de tomber et d'endommager les lignes de téléphone ainsi que la sécurité des riverains.
Les propriétaires de ces arbres les ont déjà fait élaguer à la demande de la commune, mais c'était avant les chutes de neige de l'hiver dernier.
Il est décidé de leur en faire la demande par courrier.
Un rappel dans ce sens sera également fait dans le P'tit Lentiolois.
- Courrier de M. Christophe PONCIN : Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une lettre adressée par M. Christophe PONCIN concernant la taxe enlèvement des ordures ménagère de sa maman.
La commune n'ayant aucune compétence en ce domaine, il lui sera adressé un courrier l'invitant à se retourner vers les services fiscaux de St Marcellin ayant adressé l'avis d'imposition.
- Mail de Mme MEURICE Martine, dans lequel elle demande si l'accès de par la nouvelle entrée du cimetière sera terminé pour la Toussaint et s'il est envisagé de goudronner les allées du cimetière. L'accès devrait être terminé pour la Toussaint mais il n'est pas envisageable de goudronner les allées du cimetière car les engins détérioraient le goudron lors des travaux sur les concessions. Une réponse lui sera faite.
- Demande de Mme Magali MAGNIAT pour les problèmes de réception de la télévision dans son nouveau logement à la cure. Stéphane MACHON se charge de ce point.
- Devis de l'entreprise ARGOUD pour la taille des haies. Il est proposé de lui demander un devis global plutôt qu'un tarif à la demie journée.
- Devis entreprise BECT pour la pose d'une pergola pour remplacer les stores volés à la salle des fêtes : 8300 € TTC. A voir en 2021.
- Collecte des ordures ménagères : passage tous les 15 jours à compter de novembre 2021. Le jour de collecte restera le mercredi. Un bac gris de secours sera déposé aux Points Propres pour les personnes ne pouvant attendre 15 jours entre deux collectes. Une réunion publique est prévue les 6 octobre 2020 à Marcollin.
Un container jaune sera déposé en plus à la salle des fêtes.
M. Igor UKALOVIC demande où en est le projet de pose d'un container vers chez lui. Après la visite d'un membre de Bièvre Isère Communauté, il est décidé de revoir l'emplacement pour des raisons de sécurité.

Fin de séance à 22h

Prochaine réunion le 26 octobre 2020 18h30

